

**PROJET DE DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette  
Séance du 05 mai 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 mai à 20 heures,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15

Nombre de conseiller·e·s présent·e·s : 13

Nombre de conseiller·e·s absent·e·s : 2

Étaient présent·e·s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Fabien Plasson, Patricia Dumas, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Estelle Trémoulhéac, Christine Robin, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Noël Fraise,

Étaient absent·e·s :

Eric Bordereau donne procuration à Noël Fraise

Christine Robin absente excusée

Date de convocation : 29 avril 2025

Secrétaire de séance : Paul Thiollière

**OBJET : Accompagnement « Hameaux légers », approbation de la phase 3**

Considérant que l'appel à projet a été concluant, par la validation de la candidature du collectif « Les Dahuttes », la phase 3 de l'accompagnement par l'association « hameaux légers » peut être lancée.

Le conseil doit mandater l'association Hameaux Légers pour mener à bien la Phase 3, qui consiste en une assistance aux maîtrises d'ouvrages à l'usage du collectif « Les Dahuttes » et de la commune, telle que prévue dans la convention d'accompagnement, validé par délibération du 05 mars 2024, pour un montant de 19 850,00 € HT.

Le conseil municipal, après délibération, par 11 voix pour et 3 contre,  
MANDATE l'association « Hameaux Légers » pour mener à bien la phase 3 du projet,  
AUTORISE Mme la maire à faire toutes les démarches utiles à ce dossier.

La maire  
Céline Elie



Secrétaire de séance  
Paul Thiollière